

## Télécommunications et Internet : réguler la gratuité ?

Jean-Hervé Lorenzi

Internet a déstabilisé l'économie traditionnelle en même temps qu'elle lui a offert des opportunités inattendues. En l'occurrence, deux secteurs d'activités sont d'excellents révélateurs de ces changements : celui des contenus (notamment culturels) et celui des télécommunications.

Du côté des contenus, c'est l'économie de la gratuité qui interpelle le plus. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'aucune économie n'avait eu, jusque là, à affronter la mise en oeuvre de systèmes techniques s'appuyant autant sur l'information, dont les caractéristiques de « bien public » (non rivalité et non excluabilité) sont bien connues : la consommation d'une information ne réduit pas les possibilités des autres individus de la consommer et il est difficile d'empêcher une information rendue publique d'être réutilisée librement. Alors que la première caractéristique légitime de ne pas rationner la demande et donc la gratuité, la seconde explique le peu d'incitation à investir. D'où l'importance du financement public de la production d'informations ou de la propriété intellectuelle.

Le développement d'Internet a en partie bousculé les systèmes de propriété intellectuelle dans certains secteurs en facilitant par exemple le « piratage musical » mais aussi une diffusion culturelle inimaginable jusque là. Comment assurer un juste équilibre entre les revenus des « producteurs » et la diffusion de l'information ? Plusieurs solutions ont été envisagées pour la musique : le renforcement de la propriété intellectuelle et de sa mise en application, à travers des procès pour l'exemple, finalement peu efficaces ou la licence globale qui, malgré ses avantages, ne fait pas consensus. Beaucoup insistent aussi sur la nécessité de développer de nouveaux modèles d'affaires, fondés sur d'autres sources de revenus (publicité, produits dérivés, plateformes de services, concerts).

Qu'en est-il dans les télécommunications, c'est-à-dire des indispensables « tuyaux » transportant cette information ? Dans un contexte où le rythme des innovations s'est considérablement accéléré depuis 10 ans et où les comportements des consommateurs restent difficiles à prévoir, les investissements à long terme apparaissent particulièrement risqués. D'autant plus que l'émergence de nouveaux acteurs, mais aussi le cadre réglementaire, rendent incertaines les sources de revenu.

Des concurrents virtuels se sont développés (tels que *Skype*), en même temps que des services (comme *Google* ou *Yahoo*) profitent gratuitement du réseau sans forcément participer équitablement (même s'ils contribuent à développer la demande) au financement des infrastructures. C'est le débat américain sur la « Neutralité d'Internet », c'est-à-dire sur la

possibilité, critiquée par les défenseurs d'un Web libre, de réserver les très hauts débits à des applications contre paiement.

Une autre manière d'inciter les opérateurs à investir serait d'abandonner la régulation sectorielle proconcurrentielle, mise en place dans les années 1990 afin de développer une concurrence effective dans ce secteur. L'idée fondamentale était de permettre aux concurrents d'accéder aux infrastructures des opérateurs historiques à des tarifs contrôlés, voisins des coûts. De cette manière, la possibilité était donnée aux concurrents de développer leurs services puis, peu à peu, leurs infrastructures, et de contribuer à stimuler l'adoption d'innovations, l'accroissement de l'offre et la baisse des prix.

Ce paradigme a-t-il toujours un sens pour les nouveaux réseaux, à l'heure où la convergence entre télécommunications et contenus transforme en profondeur les marchés ? Plusieurs travaux, dont ceux de David Flacher et Hugues Jennequin (*Réguler le secteur des télécommunications ?*, Economica), montrent que conserver la régulation actuelle freinerait inefficacement l'investissement non seulement des plus gros opérateurs (qui ont peur de subir la régulation) mais également des concurrents (qui préfèrent louer des lignes à bas prix plutôt que de prendre le risque d'investir). Et plusieurs Etats l'ont bien compris. La Corée a par exemple décidé, depuis longtemps et avec succès, de privilégier une approche dynamique du secteur en incitant les opérateurs à investir et en mettant en place des politiques industrielles volontaristes. Les Etats-Unis vont dans le même sens. L'Europe doit désormais prendre position, si elle ne veut pas prendre du retard dans ce secteur clef.